



SURDI 13

Association de Malentendants des Bouches du Rhône

Aix en Provence : Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve,
13090 Aix en Provence

Tél. : 04 42 54 77 72, Fax : 09 59 46 95 05

Marseille : Le Nautile 25 av. de Fraïis Vallon 13013 Marseille

Tél./fax : 04 91 73 64 20 ou 06 14 30 49 04

e-mail : contact@surdi13.org / site Web : www.surdi13.org

L'oreille active : circulaire n°20 - janvier 2008

Notre prochain rendez-vous :

CONFERENCE → organisée par 

Avec l'intervention d'un O.R.L.,
d'un orthophoniste, d'un audioprothésiste
+ témoignages de personnes malentendantes

**Je deviens sourd
que faire ?**



Samedi 26 janvier 2008 14h30
à Gardanne

ENTRÉE LIBRE

Accessibilité : boucle magnétique, sous-titrage intégral

Salle du Restaurant
du Foyer du 3^{ème} âge « Notre oustau »
avenue Léo Lagrange - Gardanne
(derrière La Maison du Peuple)

SURDI 13
Association de Malentendants des Bouches-du-Rhône
Tél. : 04 42 54 77 72 - Fax : 09 59 46 95 05
Mail : contact@surdi13.org - Site : www.surdi13.org

Autre rendez-vous :

Conférence « Acouphènes » le samedi 15 mars

1-LE MOT DU PRESIDENT :

BONNE ANNEE 2008 !

En ce début d'année, tous nos vœux pour tous les vôtres et ceux qui vous sont chers. De beaux et bons projets également pour Surdi 13 :

2007 fut comme les années précédentes, une année riche en activités pour notre association...

Nouveau conseil d'administration élu en février à l'occasion de l'assemblée générale et du dixième anniversaire de l'association, participation aux diverses journées et forums, tant à Aix qu'à Marseille, journée régionale du BUCODES à Montpellier, conférences sur les aides techniques ou l'otospongiose, balade et pique-nique dans le Luberon, inauguration des bureaux de Marseille, cours de lecture labiale avec la création d'un groupe de débutants en plus du groupe existant toujours aussi assidu, permanences à Marseille et à Aix, et, cerise sur le gâteau, visites au Musée Granet superbement animées par Mélanie.

Visiblement l'association SURDI 13 se porte bien, d'autant plus que Fabienne nous a rejoints comme permanente trois jours par semaine et s'engage avec toute son énergie et son professionnalisme.

Que sera 2008 ?

Nul ne le sait, toutefois nous savons que le Sénat a voté un amendement supprimant l'obligation du devis détaillé lors de l'achat d'audioprothèse ce qui ne va pas favoriser la transparence et la clarté que nous souhaitons.

Nous savons que la norme AFNOR sur les appareils auditifs avance doucement avec des clauses pas forcément favorables à cette transparence, même si des progrès sont encore possibles. Nous attendons les résultats de l'enquête 60 Millions de consommateurs sur les appareillages. Cela nous permettra de rebondir et de relancer nos actions

Nous avons du pain sur la planche et devons sensibiliser les élus à nos problèmes et à nos désidératas. Nous avons à proposer aux audioprothésistes une charte sur la qualité de la relation humaine et financière entre patient et audioprothésiste.

Nous continuerons bien sûr à participer aux diverses manifestations concernant la malentendance et nous lançons cette année, sur une idée de Régine, un Pin's indiquant notre « handicap invisible ». Nous améliorerons aussi nos outils de communication en créant avec un professionnel de nouveaux panneaux pour habiller nos stands.

Merci tout spécialement à Jacques et Sabine qui restent heureusement bien présents, à Jo qui nous représente au conseil d'administration du BUCODES, et à vous tous pour le temps donné et les idées apportées. Continuons en 2008 comme le précise notre plaquette à :

INFORMER, AGIR, PARTAGER !

Avec tous mes bons vœux réitérés pour cette année 2008.

Jean Pierre PARET

2. ACTIVITES PASSEES :

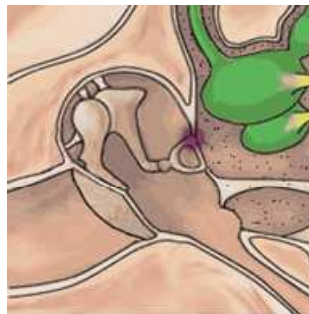
La conférence OTOSPONGIOSE du 17/11/07 à La Timone

Elle s'est déroulée à l'Hôpital de la Timone à Marseille avec comme intervenants les 2 chefs de service ORL le Pr Thomassin et le Pr Triglia. Les exposés ainsi que les réponses aux questions ont été de très grande qualité.

Le Pr Thomassin a commencé son exposé par une histoire de la maladie et de l'opération : l'otospongiose clinique est de l'ordre de 0,1 à 0,25 % mais l'otospongiose histologique serait beaucoup plus importante (jusqu'à 10%) : 10 fois plus répandue chez les blancs que chez les noirs (1%) et inexistante chez les indiens d'Amérique.

Les acouphènes sont fréquents dans cette maladie (78% dont 30% qui s'améliorent après l'opération) les vertiges sont beaucoup moins fréquents (10 à 20% des cas). Le diagnostic se fait grâce aux examens : audiogramme, impédancemétrie, réflexe stapédien, scanner (si on envisage d'opérer). La présentation s'est terminée par un film d'une opération : très impressionnant.

Le professeur Triglia a essentiellement abordé l'implant cochléaire dans les cas d'otospongiose très développées. La maladie atteint 2 fois plus de femmes que d'homme, elle est d'évolution lente. Il n'y a pas de tests génétiques opérationnels bien qu'on connaisse de nombreuses localisations de gènes suspectés. Les recherches se poursuivent car cela pourrait déboucher sur des possibilités thérapeutiques. C'est une maladie auto-immune (production d'auto anticorps contre le collagène) ce qui entretient l'inflammation de l'os qui entoure l'oreille interne. Pour l'implant cochléaire le problème est l'ossification de la cochlée qui peut gêner voire rendre impossible l'insertion du porte-électrode, d'où l'intérêt de ne pas trop attendre.



Foyer otospongieux



Les réponses aux questions ont été très intéressantes et vous les retrouverez prochainement sur le site www.surdi13.org

On retiendra que le scanner est maintenant un standard avant toute opération pour l'otospongiose (en cas d'échec et s'il est attaqué le chirurgien sera systématiquement reconnu comme fautif s'il ne l'a pas fait). Le scanner est également essentiel pour savoir si l'implantation cochléaire est encore possible. L'opération à Marseille s'effectue sans interposition veineuse entre le piston et l'oreille interne, ce qui peut expliquer les réticences à opérer les jeunes gens sportifs.

Jacques SCHLOSSER

Tourisme et Handicap :

Lundi 26 novembre se tenait à l'Hôtel de Région la « conférence régionale des acteurs économiques du tourisme » qui regroupait les professionnels autour de quatre thèmes :

- Tourisme d'affaires et congrès
- Tourisme et environnement
- Tourisme et handicap
- Tourisme et nouvelles technologies

On retiendra les efforts déployés par les professionnels dans certaines structures adaptées à l'accueil et à l'accessibilité des équipements touristiques. A ce sujet, vous pouvez vous procurer le dépliant des établissements labellisés ou en cours de labellisation dans les Bouches-du-Rhône en contactant Fabienne à Aix-en-Provence ou Jean à Marseille.

L'absence de BM dans le salon d'honneur du Conseil Régional (alors qu'elle est réclamée depuis 2005) a gêné les membres présents de SURDI 13 pour exprimer ses revendications. Néanmoins, Colette Desmots, André Brunelle, Maïté Lamotte et moi-même avons listé des améliorations à apporter pour permettre aux malentendants de profiter pleinement de leurs vacances :

Croisières maritimes

- Haut-parleur couplé à une enseigne lumineuse
- Télévision avec collier magnétique.
- Cabines insonorisées.
- Sécurité : sirènes et alarmes sonores doublées de flashes lumineux.

Voyages organisés

- Sonorisation des bus couplée avec boucle magnétique, collier ou système infra rouges. Messages et textes des guides lus au micro sur supports écrits...

Restaurants

- Le fond musical dit d'ambiance perturbe le plus souvent l'intelligibilité des propos tenus dans la conversation. En limiter la puissance.

Avions

- Donner la possibilité aux porteurs d'implants de ne pas passer dans les portiques des aéroports ou autres qui peuvent présenter un risque.

Visites guidées

- Le contenu des audio-guides devrait être doublé d'un support écrit.
- Mettre à disposition des casques individuels ou audio-guides avec BM intégrée.

Communication

- Utilisation du téléphone avec boucle magnétique, de l'Internet, de guichets magnétiques.
- Information et formation du personnel des agences et des établissements à partir de la plaquette « comment parler à une personne malentendante »
- Information sur les aides techniques à mettre en œuvre.

Nous pensons que les professionnels du tourisme ont compris ce jour-là tout l'intérêt d'une meilleure prise en compte des besoins des personnes malentendantes. Il reste à mettre en pratique...

Jean MONTALOUX

Application de la loi Handicap 2005... ?

La loi de février 2005 prévoit, entre autres, la création d'une commission pour l'accessibilité aux communes de plus de 5000 habitants ainsi qu'une commission intercommunale, appelée Marseille Provence Métropole (MPM) qui regroupe 17 communes plus Marseille.

Est prévu également un schéma régional d'accessibilité (SRA) par lequel doivent être prises les mesures d'accessibilité dans les transports collectifs des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Dans la loi sont fixés deux délais : un de 3 ans à compter de la publication de la présente loi, soit en février prochain, en vue de mettre en place une procédure de dépôt de plainte (à expliciter dans un autre article) et un délai de 10 ans pour l'accessibilité des services de transport collectif.

Vous avez compris que ce vaste chantier, y compris celui de la création des Maisons Départementales (MDPH), a conduit nombre d'adhérents à siéger dans différentes commissions dans la mesure où ... leurs oreilles pouvaient entendre et comprendre ce qui était dit !

C'est ainsi que la présidente de SURDI 84, participait dans la salle d'honneur du Conseil Régional au colloque sur le SRA le 24 octobre dernier, et il lui paraissait évident que tous les interventions, débats et ateliers seraient accessibles à tous les handicaps...A sa déception, rien de tout cela ce qui l'a amenée à une déclaration virulente ce jour-là, suivie d'un courrier dont le contenu pourrait faire l'objet d'un tract national !

Le vendredi 30 novembre, dans une des salles du Conseil Régional avant la réunion générale, sont reçues les associations pour avoir un compte-rendu fait par le chargé de mission et l' élu du SRA. A ma demande préalable, le chargé de mission me signifie que la BM n'a toujours pas été posée dans le salon d'honneur malgré le tollé de SURDI 84

Reste à espérer que la prochaine rencontre que j'aurai avec le chargé de mission et la responsable du service logistique du Conseil Régional débouchera vers une solution efficace et durable?

A suivre !

Jean.MONTIALOUX

Cours de Lecture Labiale

- A Aix en Provence: Débutants lundi 13h-14h au Ligourès salle 412 (Nouveau !)

Confirmés Mardi 10h-11h au Ligourès salle 326

- A Marseille : Vendredi matin à l'IRIPS M° Frais Vallon

Permanences :

Aix : les lundis 17h-18h30 tél. 04 42 54 77 72, Le Ligourès salle 313, place Romée de Villeneuve

Marseille : les mardis 15h30-17h30, imm. le Nautille (IRIPS) 25 av Frais Vallon Marseille 13^{ème}, tél. : 04 96 13 03 59 (50m du M° Frais Vallon)

Permanence téléphonique, les mardis 20h-21h30 : 04 42 64 13 57

Les visites commentées pour les personnes malentendantes au Musée Granet

1^{ère} visite sur le thème des « *Chefs d'œuvres et collections* »

Le mercredi 10 Octobre : Nous étions une bonne dizaine... rien que des malentendant(e)s, devenu(e)s malentendant(e)s ou sourd(e)s.

Je tiens à remercier Robert Juanéda de nous avoir fait bénéficier de son invention géniale : la BIM portable (Boucle à Induction Magnétique), qui a pu aider certains d'entre nous. Les autres ont pu profiter du support écrit que j'avais préparé et de mon effort d'élocution pour leur faciliter la lecture labiale



Nous avons commencé notre aventure culturelle à travers les siècles, des Primitifs à la Renaissance. Puis, nous avons poursuivi notre découverte avec les œuvres de Rubens, ainsi qu'avec l'autoportrait de Rembrandt... Au fil de notre traversée, tous ont appris à mieux percevoir les petits détails d'un tableau, et ont pu partager leurs impressions personnelles. La bonne humeur était aussi présente. Cette visite s'est achevée dans la magnifique galerie des sculptures du musée.

2^{ème} visite thématique « *De Cézanne à Giacometti* » : **Le mercredi 12 Décembre**

Cette deuxième visite traitait de l'art du XX^{ème} siècle avec la Donation de Cézanne à Giacometti. Cette fois, six adhérents étaient au rendez-vous. Nous avons découvert et échangé nos impressions sur les œuvres de Cézanne, Picasso, Giacometti, Nicolas de Staël, Mondrian, Paul Klee, Tal Coat et d'autres encore... Cette visite a été immortalisée par un journaliste de La Marseillaise qui en a fait un article.

Pour celles ou ceux qui n'ont pu venir pour inaugurer la toute première visite (en lecture labiale +BIM) du Musée Granet sur le thème « *Chefs d'œuvres des collections* », elle est à nouveau programmée le Mercredi 13 Février 2008 à 10h. Pensez à vous y inscrire avant (tél. :04 42 52 87 97 - resagranet@agglo-paysdaix.fr) !

Mélanie FOUBERT

3. GROS PLAN SUR...Mélanie Foubert

La première richesse de SURDI 13, ce sont ses adhérents : 150 à ce jour, hommes et femmes, de 20 à 90 ans, étudiants, en activité ou retraités... Nous sommes tous différents, avec un point commun qui nous fédère : la surdité... Légère, moyenne, sévère ou profonde. Dans cette rubrique, un adhérent volontaire se raconte librement en nous livrant les difficultés que ses problèmes auditifs lui occasionnent dans sa vie professionnelle, personnelle et familiale et les astuces et les trucs qu'il utilise pour s'en sortir. Pour ouvrir cette rubrique se présente ici une jeune femme dynamique, à l'aube de sa vie professionnelle et très investie dans l'association :

« Je m'appelle Mélanie Foubert. J'ai 24 ans et suis née avec une surdité bilatérale sévère de perception (80 % de pertes auditives). Je suis appareillée des deux côtés. De 6 mois à 16 ans, j'ai eu des appareils analogiques. Depuis maintenant 8 ans, j'ai des appareils numériques. A l'époque, il m'a fallu un mois d'adaptation, mais sans regret !

Pour communiquer, je me sers surtout de la lecture labiale et des



supports écrits ! Grâce au soutien de ma famille, je suis allée au bout de mes études que j'ai finies en juillet dernier.

Mon parcours n'a pas été aussi facile que l'on pourrait croire... Sous prétexte que je parle, que je suis dynamique, beaucoup de personnes oublient mon handicap auditif... Il m'a fallu de nombreuses fois, notamment durant mes études, me battre pour que ma surdité soit prise en considération, en expliquant et répétant.

Rares sont les personnes qui connaissent les efforts nécessaires pour être compris d'un malentendant : articulation claire (et surtout pas exagérée), bouche visible...

Malgré tout, quelques rencontres exceptionnelles me permettent de croire à une évolution certaine des mentalités par rapport à la surdité... C'est pourquoi je continue à exprimer mes difficultés à toute nouvelle personne que je rencontre, en espérant que ce soit plus facile pour nous à l'avenir... »

Pourquoi préfères-tu les appareils numériques aux analogiques ?

- Pendant presque 16 ans, j'avais des analogiques... Puis, j'ai essayé les numériques pendant 2 semaines, et c'était très difficile. Je ne comprenais plus rien, c'était trop différent. J'allais donc rendre ces nouveaux appareils, quand mon audioprothésiste m'a proposé de faire un test de compréhension en cabine, afin de faire la différence entre les analogiques et les numériques : Là, ça a été le déclic ! En effet, je me suis rendue compte que je comprenais et percevais beaucoup mieux les voix, base de la communication ! Il me fallait donc juste prendre le temps de m'adapter à de nouveaux repères : Je n'étais plus habituée à percevoir toutes les nuances que les micros directionnels me permettaient de saisir.

Comment les proches d'une personne malentendante peuvent-ils l'aider dans la communication ?

-- Certains dans ma famille et parmi mes amis font attention et pensent à moi pendant les discussions de groupes ou lors des dîners où nous sommes nombreux. Cependant, ça s'oublie facilement... Alors je me place toujours de façon à que tout le monde puisse me voir pointer mon doigt sur l'oreille, froncer les sourcils... Je fais tout pour ne pas avoir des personnes en contre-jour, pour lire plus facilement sur les lèvres. Puis, avec un sourire, je n'hésite pas à dire à ceux qui parlent fort de baisser d'un ton. Et enfin, je demande toujours de noter les informations importantes par écrit pour être sûre d'avoir bien compris.

Mes astuces :

- A de nouvelles personnes, je me présente presque toujours comme malentendante, en précisant ma perte auditive, histoire qu'elles comprennent bien ma situation. Et surtout pour éviter qu'elles se fassent des idées farfelues sur mon compte... On confond facilement malentendance avec timidité, voire stupidité !

- Pour la télévision, j'utilise toujours dès que l'émission est signalée sur le programme avec l'oreille barrée, le sous-titrage Télétexte (888) : Systématique sur les téléviseurs récents, il suffit juste de trouver sur la télécommande le bouton avec le carré +lignes, puis de taper 888 !

- Au cinéma, je profite des films en version originale sous-titrés. Et je vérifie sur les DVD que je loue (surtout pour les films français) qu'il y ait l'option sous-titrage, parce que ce n'est pas toujours le cas.

Mélanie

4. NOS ACTIVITES ASSOCIATIVES CE TRIMESTRE:

A vos agendas!

Samedi 26 jan. 14h30	Gardanne Salle foyer 3 ^e Age av L. Lagrange	Conférence « Je deviens sourd, que faire ? » Animée par un ORL, un audioprothésiste, une orthophoniste
Mercredi 13 fév. 10h – 12h	Aix Musée Granet	Visite de musée « Chefs d’œuvre des collections » 3 ^{ème} des 3 visites guidées destinées aux malentendants, animée par Mélanie Foubert (boucle magnétique, lecture labiale, support écrit). S’inscrire avant. RdV dans le hall
Samedi 1 ^{er} mars 10h	Aix Le Ligourès Salle 408	Assemblée Générale annuelle Suivie d’un buffet à 12h30. Merci de réserver pour le buffet avant le 25/02 (10 Euros)
Judi 13 mars	Aix Marseille	Journée Nationale de l’Audition: Hôpital d’Aix – av. Henri Pontier – de 9h à 17h Stand d’information + tests dépistage surdité Stand d’information devant la Mairie d’Aix de 14h à 18h AG2R – 16 La Canebière - Stand d’info+ tests dépistage + conférence à 17h par audioprothésiste Hall Hôpital Adultes La Timone – de 10 h à 16h Stand d’info + tests dépistage + ateliers Hôpital Privé Clairval – 317 bd Redon 9 ^e – de 9h à 17h Stand d’info + tests dépistages
Samedi 15 mars 14h30	Aix Centre des Congrès	Conférence «Les acouphènes, que sait-on ? Les solutions » Animée par un chercheur et un ORL + témoignages
Dimanche 30 mars 9h30 à 17h	Plan d’Aups	Balade randonnée R.V. parking de la maison pour tous
Samedi 24 mai 9h à 18h	Marseille	Journée régionale des associations du Bucodes
Vendredi 30 mai 9h à 18h	Aix Cours Mirabeau	Forum Handicap des associations aixoises Stand SURDI 13
Mardi 17 juin 19h	Restaurant A préciser	Repas de fin d’année

BALADE dans LE MASSIF DE LA SAINTE BAUME

Notre randonnée annuelle se déroulera à partir du Plan d'Aups **le dimanche 30 mars 2008**

Rendez-vous à 9 h30 à la maison pour tous du Plan d'Aups. Nous laisserons les voitures sur le parking de terre plein

Départ par le chemin de l'Ubac : légère montée de 500 m pour arriver sur un chemin légèrement en pente direction de Giniez (ancien élevage de faisans) légère montée de 2 kms, là, possibilité de se séparer :

- Un premier groupe avec Guy direction l'hostellerie.
- Un second groupe avec Isabelle direction la grotte (2 h de marche du point de départ l'Ubac)

Halte de 20 mn après la visite de ce site panoramique, puis nous prendrons le chemin des rois. Ceux qui se sentiront en forme pourront prendre le chemin de la Cabre et monter au Saint-Pilon.

Rendez-vous de tous les excursionnistes devant le restaurant à côté de l'hostellerie En face de l'hostellerie, il y a un petit muret en plein soleil, où il est possible de pique-niquer. Après le déjeuner, nous rejoindrons les voitures par un chemin boisé de 2,6 kms. Retour prévu aux alentours de 16 h 30.

Il y aura une voiture balai à disposition des personnes fatiguées.

Prévoir :

Des chaussures de marche, de l'eau, son pique nique, des petits en cas, un vêtement chaud et un K-way, les nécessités propres à chacun (médicaments...)

Pour la bonne organisation de la journée, merci de vous inscrire à l'avance auprès des organisateurs : **Guy** (06.89.28.60.69), **Isabelle** (04.91.02.41.91), **Renée** (06.75.81.53.74)

VENEZ NOMBREUX ! NOUS PASSERONS UNE JOURNEE AGREABLE COMME CHAQUE ANNEE AVEC LE PLAISIR DE NOUS RETROUVER DANS UN CADRE EXCEPTIONNEL.

Guy LOJOU et Isabelle LABORIE



Vos articles pour notre prochain numéro de l'Oreille Active sont les bienvenus !

Réaction par rapport à l'actualité concernant la surdité, avis sur vos appareils auditifs ainsi que sur les aides techniques que vous utilisez, tout est bienvenu !

Ou bien « Gros plan sur l'adhérent du mois ». Si cela vous tente, contactez Fabienne.

5. AUTRES INFORMATIONS :

Facturation des audioprothèses : le point de la situation

En décembre 2006 la loi de financement de Sécurité Sociale prévoyait devis et facture détaillées séparant bien le prix de l'appareil du prix de la prestation, la facture devant être jointe à la feuille de Sécurité Sociale. Les représentants des audioprothésistes et notamment le président de l'UNSAF (Union Nationale des Syndicats d'Audioprothésistes Français) ont crié au scandale. Ils n'avaient pas été consultés ! Nous non plus d'ailleurs mais cela constituait une heureuse surprise pour nous ! En effet nous voyons les prix des audioprothèses s'envoler (jusqu'à 10% par an) tandis que dans le même temps le prix de tous les appareils électroniques sont à la baisse (appareils photos numériques, téléphones portables, ordinateurs portables...). Séparer clairement matériel et main d'œuvre introduit bien évidemment une transparence dans les facturations. Il faut bien voir que tout le monde détaille : garagiste, carreleur; chauffagiste... Comme l'a dit le DGCCRF (Direction Générale, Concurrence, réclamation et répression des fraudes) en 2000, indexer le prix du temps passé sur le prix du matériel comme c'est l'habitude dans la profession d'audioprothésiste est inacceptable. Un carreleur n'augmente pas son prix de pose parce qu'on choisit un carrelage cher (ni ne le diminue si on opte pour un carrelage moins cher...). L'arrêté de 2002, lui, reprenait dans son ensemble l'avis du DGCCRF : devoir d'information sur les prix.

Début 2007, les audioprothésistes ont fait un lobbying important auprès des ministères : il leur a été dit qu'il n'y aurait pas de sanction pendant un an. En région nous avons vu des audioprothésistes baisser peu à peu leur prix pour se préparer à cette échéance (la prestation indexée conduit à payer la prestation entre 400 et 2000 Euros

suivant les cas alors que l'obligation de séparer pourrait conduire à ne facturer que 400 Euros, pour un ou pour 2 appareils, car c'est à peu près le même travail). Vous trouverez ci-dessous le site des laboratoires Unisson qui s'étaient préparés à cela. Patatras ! Fin 2007 l'UNSAF a fait aussi un lobbying important auprès des sénateurs, arrivant à les convaincre que « au nom de la transparence et de l'intérêt du consommateur » il ne fallait surtout pas séparer matériel et prestation. Comme on les comprend ! Les malentendants auraient tous vu leur facture baisser en cas d'achat de 2 appareils (actuellement on peut considérer qu'on paie 2 fois la prestation, ce qui gonfle la facture). L'affaire est allée jusqu'à l'arbitrage d'une commission mixte députés-sénateurs pour aboutir à un devis normalisé qui devra être fixé par décret (et il y a des risques que le décret ne paraisse jamais ou se contente de imposer des informations minimales).

Article de loi 165-9, nouvelle mouture : Chapitre V du titre VI du livre I^{er} du code de la sécurité sociale

Tout audioprothésiste est tenu de remettre à l'assuré ou à son ayant droit, avant la conclusion du contrat de vente, un devis normalisé comportant le prix de vente hors taxes de l'appareil proposé, incluant la fourniture du produit et précisant les prestations indissociables d'adaptation ainsi que le prix net toutes taxes comprises à payer et le tarif de responsabilité correspondant figurant sur la liste des produits et prestations remboursables mentionnée à l'article L. 165-1.

Avant le paiement, l'audioprothésiste remet à l'assuré ou à son ayant droit une note détaillée reprenant les mêmes éléments.

La note est jointe à la feuille de soins. L'audioprothésiste conserve un double du devis et de la note durant deux ans.

Les infractions au présent article sont constatées et poursuivies dans les conditions prévues pour les infractions aux décisions prises en application de l'article L162-8 et punies des mêmes peines.

Un décret d'application fixera, dans un délai de six mois, la présentation et les éléments obligatoires de ce devis normalisé.

Dans la situation actuelle et tant que le décret n'est pas paru, nous vous proposons, de continuer à demander un devis et des

factures détaillées. Expliquez bien que tout le monde détaille entre « matériel et prestation » et que le refus de la profession est non citoyen. En cas de refus faites parler l'audioprothésiste (n'y allez jamais seul et faites vous accompagner) Demandez : la prestation c'est combien ? Un forfait ou un pourcentage ? Donc combien cela représente-il en Euros ? Demandez qu'un maximum d'informations

www.laboratoires-unisson.com

http://www10.finances.gouv.fr/fonds_documentaire/dgccrf/boccrf/00_03/a0030012.htm

http://www10.finances.gouv.fr/fonds_documentaire/dgccrf/boccrf/00_03/a0030013.htm

soient inscrites sur le devis et la facture : information sur l'appareil, durée de garantie, extension de la garantie, quelle est la nature de la prestation comprise dans le prix, qu'est qu'il y aura à repayer en cas de perte et d'échange standard, etc...

Jacques Schlosser

Votre adresse E-mail pour vous envoyer des infos : Il est pratique pour Surdi13 de vous communiquer des informations par e-mail. Si vous ne l'avez pas déjà fait, merci de nous communiquer votre adresse personnelle E-mail en l'envoyant à contact@surdi13.org

Perte, vol, casse de vos aides auditives : Cela n'arrive pas qu'aux autres :

Une étude est en cours au sein de l'association pour trouver les solutions d'assurances les plus favorables à l'ensemble de nos adhérents selon leur âge et leur type de prothèses (Appareil ou implant). Pour pouvoir bénéficier de conditions avantageuses, voire d'un tarif de groupe, il faudrait un minimum de 30 personnes intéressées. Si vous avez des questions sur l'assurance ou si vous souhaitez pouvoir à terme adhérer à un contrat de groupe, contactez Fabienne au local au Ligourès.

Lecture labiale : L'ARDDS organise deux séjours de formation et d'entraînement à la lecture labiale stages. Cette année les stages auront lieu à Merville dans le Nord du 16 au 23 aout et du 24 au 31 août 2008, places limités s'inscrire rapidement. (75 rue A. Dumas 75020 Paris.) . Cours le matin, excursions et visites l'après midi.

Pour information : www.ardds.org

Cotisation 2008 Avez-vous bien pensé à régler votre cotisation 2008 ? L'adhésion correspond à l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Merci à ceux qui ont déjà répondu cet automne ! La vie de l'association dépend de votre soutien financier. Merci d'avance de régulariser au plus vite votre adhésion le cas échéant.

C'est urgent pour la continuité des abonnements... !

A vos agendas... Notez dès maintenant nos activités du prochain trimestre :

- La Journée Régionale des associations du Bucodes le Samedi 24 mai organisée par Surdi13
- Le Forum Handicap à Aix sur le Cours Mirabeau, vendredi 30 mai
- Repas de fin d'année : mardi 17 juin 19h, lieu à préciser



Programme SURDI-13

Association de Devenus Sourds et Malentendants

Membre du BUCODES (Bureau de Coordination des Malentendants) reconnu d'utilité publique

Siège Aix: Le Ligourès, Maison de la Vie Associative, Place Romée de Villeneuve 13090 Aix en Provence

Tél: 04 42 54 77 72 lundi, mardi, vendredi ou 04 42 64 13 57 après 18h - Fax: 09 59 46 95 05 - SMS: 06 13 73 08 07

Marseille: Immeuble le Nautile, 25 av. Frais Vallon, 13013 Marseille Tél.: 04 96 13 03 59 ou 06 14 30 49 04

E-mail: contact@surdi13.org - Site web: www.surdi13.org

PERMANENCES HEBDOMADAIRES

(Hors vacances scolaires)

Aix : tous les lundis 17h-18h30 tél 04 42 54 77 72

Le Ligourès, salle 313, place Romée de Villeneuve, Aix

Marseille : tous les mardis 15h30-17h

Le Nautile (IRIPS), 25 av. Frais Vallon, Marseille 13^{ème}

Tél.: 04 96 13 03 59

Permanence téléphonique :

Les mardis, 20h-21h30 : **04 42 64 13 57**

FORMATION LECTURE SUR LES LEVRES

Aix : Débutants Lundi 13h -14h au Ligourès salle 412

Confirmés Mardi 10h -11h au Ligourès salle 326

Marseille : Vendredi matin au Nautile (IRIPS)

Cours individuels possibles



**Programme
SURDI-13**

Jan.2008

à

Juin 2008

RENCONTRES

Balade pique-nique: Dim. 30 mars

9h30 au Plan d'Aups (covoiturage possible)

Rencontre régionale : Sam. 24 mai

à Marseille (covoiturage)

Repas de fin d'année: Mar. 17 juin

19h à Aix (covoiturage), lieu à préciser

CONFERENCES

Je deviens sourd, que faire?

Samedi 26 janvier à Gardanne à 14h30

Salle Restaurant Foyer 3^e âge « Nostre Oustau »

Av. Léo Lagrange

Chefs d'œuvre des collections

Mercredi 13 fév. à Aix à 10h

Visite guidée pour malentendants au Musée Granet

Les acouphènes :

Que sait-on? Les solutions

Samedi 15 mars à Aix à 14h30

Centre des Congrès - Brd. Carnot

*Accessibilité des conférences
Sous titrage, boucle magnétique*

GYMNASTIQUE AUDITIVE

Prêt d'audiophones (contacter l'association)

Assemblée Générale annuelle

Samedi 1^{er} mars à Aix en Provence

Le Ligourès, salle 408

(Entrée libre), suivie d'un buffet à 12h30

STANDS D'INFORMATION

Journée Nationale de l'Audition

Jeudi 13 mars

à Aix :

- **Hôpital**, av. Pontier, de 9h à 17h, + dépistage surdité

- devant la **Mairie**, de 14h à 18h

à Marseille :

- **AG2R**, 16 La Canebière, de 9h à 18h

Stand + dépistage + conférence à 17h sur surdité

- **Hôpital La Timone**, de 9h à 16h,

+ dépistage + ateliers animés par professionnels

- **Hôpital Clairval**, 317 bd. Redon, 9^e

+ tests dépistage surdité

Forum Handicap des Associations

Vendredi 30 mai

à Aix : sur le cours Mirabeau de 9h à 17h

JOURNAUX D'INFORMATION

sur l'audition: Résonnances, La Caravelle,

+ prêt et vente de livres au Ligourès